

l'Automne, source de vie...

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 18 décembre, à 10h00, le Conseil Syndical du SAGEBA s'est réuni à la salle des commissions de la mairie de Crépy-en-Valois, suite à la convocation qui lui a été adressée, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initiale du 11 décembre.

Membres en exercice: 78 Présents: 12 Votants: 12

Secrétaire de séance : M. VIVANT

Étaient présents : MM. LEHOUILLIER, COMMERE, BACHELART, DOMPE, FOUCAULT, BONNEL, VIVANT,

MARTIN, MESSIN, ROCHUT, TOURTE, PETITBON

M. BONNEL excuse M. le Président et préside la séance

M. BONNEL indique en préambule que le point concernant le choix de l'entreprise pour les travaux d'entretien de la tranche 4 du PPRE ne sera pas abordé. En effet, l'appel d'offre doit être relancé puisque le SAGEBA n'a pas reçu d'offre pouvant répondre aux besoins de la consultation. Une nouvelle consultation va être lancée afin d'obtenir des réponses d'un plus grand nombre d'entreprises, plus adaptées au cahier des charges défini par le syndicat.

#### Validation du compte-rendu du conseil syndical du 26 juin 2017

M. BONNEL demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance.

Le conseil Syndical, après en avoir délibéré, Approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 juin 2017.

## Point sur la gouvernance (GEMAPI)

Mme GASTON rappelle le contexte de la GEMAPI et explique les évolutions statutaires à venir. La nouvelle organisation du SAGEBA sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le SAGEBA a, réglementairement, deux missions principales : la GEMA (gestion des milieux aquatiques, études et travaux en rivière et zones humides) et le SAGE (animation et mise en œuvre du SAGE, animation captages). Jusqu'au 31 décembre 2017, les 39 communes du bassin versant de l'Automne adhèrent au SAGEBA pour l'ensemble de ces missions.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la mission GEMA devient réglementairement obligatoire et entrera dans les compétences des communautés de communes et d'agglomération, non plus aux communes seules. En revanche, les communautés de communes et d'agglomération ont la possibilité de décider si elles souhaitent ou non prendre les compétences dites facultatives, soit le SAGE.

Ainsi, l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne a délibéré en septembre pour se substituer à ses communes pour l'ensemble des compétences GEMA et SAGE, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les délégués actuels de ces communes ne siègeront plus au SAGEBA dès cette date. Il y aura autant de délégués qu'il y en avait pour les communes du territoire, et il sera possible de désigner les délégués qui étaient précédemment nommés par les communes adhérentes. M. BONNEL précise que les délégués pourront être désignés même s'ils ne sont pas délégués communautaires. Cependant, seuls les conseillers municipaux pourront être nommés, et non plus des citoyens non conseillers.

La CCPV et la CCRV ont quant à elles décidé de ne pas reprendre la mission SAGE : elles se substituent au 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux communes pour la GEMA, et doivent désigner le même nombre de délégués qu'avant, qui ne pourront prendre des décisions que pour le volet GEMA et ne pourront être les mêmes que ceux désignés par les communes. Les 32 communes des territoires de la CCPV et de la CCRV resteront au SAGEBA pour les missions du SAGE.

Dans ces circonstances, le nombre de délégués titulaires au SAGEBA sera de 142 personnes. Cela représentera des contraintes pour toutes les décisions à prendre, notamment avec la dificulté d'atteindre un quorum.

M. COMMERE émet des réserves sur le choix de l'ARC quant à la désignation des délégués et la défense des intérêts du SAGEBA.

En termes de gouvernance, il aurait été plus simple que les EPCI reprennent l'ensemble des missions du SAGEBA, mais cela implique aussi une perte de cohérence avec les élus locaux.

Mme GASTON précise que l'exercice 2018 doit être une année transitoire : le conseil du SAGEBA aura certes beaucoup de délégués dans un premier temps, mais la révision des statuts qui est en cours aura pour objectif de remédier à cette situation sur la représentativité, en permettant d'instaurer un poids de vote différent par structure.

Un conseil syndical est prévu le 22 janvier 2018 avec les délégués substitués, ainsi qu'une seconde réunion en l'absence possible de quorum, le 26 janvier 2018. Le quorum sera alors fixé à 72 délégués.

Lors de la réunion de fin janvier, le DOB sera présenté et une commission Statuts sera désignée pour réfléchir sur les futurs aspects de la représentativité. L'objectif sera de définir une représentativité au SAGEBA liée à la part de participation au budget. Les recommandations de la préfecture sont que toutes les communes restant membres aient au moins un délégué titulaire. Les 32 communes auront un délégué, il conviendra donc d'envisager le nombre de voix qui sera attribué aux délégués des EPCI.

La commission Statuts se réunira en février pour présenter les résultats de ses travaux en mars/avril lors du conseil syndical au cours duquel le budget sera proposé.

Suite à l'adoption des statuts par le conseil syndical, vers mai/juin, les structures membres du SAGEBA seront informées et consultées, et auront un délai de 3 mois pour donner leur avis. L'acceptation des statuts se fera à la majorité qualifée puis donnera lieu à un arrêté préfectoral.

Mme GASTON demande si l'assemblée souhaite formuler des questions sur ce thème.

M. COMMERE indique qu'il ne voit pas d'un bon œil cette sitation et craint que les délégués communaux n'aient que peu de poids par rapport à certaines communautés de communes et d'agglomération notamment, qui exercent déjà un « monopole » sur certains sujets.

M. VIVANT demande si les EPCI pourront changer d'avis sur les prises de compétences. Mme GASTON répond que les décisions de la CCPV et de la CCRV pourront être revues à tout moment par délibération de modification de leurs statuts pour la prise de compétence des missions facultatives.

Selon M. BACHELART, le choix de la CCPV de ne pas prendre la compétence SAGE s'explique par une crainte de perdre la maîtrise budgétaire, en l'absence de visibilité sur ce que pourraient décider les délégués communautaires.

M. BACHELART rappelle que le montant de la taxe GEMAPI sera fixé en fonction du budget et des actions prévus par le SAGEBA. Mme GASTON répond que la CCPV a certes besoin de visibilité, mais que ce sont les missions obligatoires qui peuvent être financées par la taxe et non le SAGE.

Mme GASTON rappelle qu'il est parfois difficile d'avoir des éclaircissements de la part de la préfecture. M. BACHELART insiste sur le fait que le système tel qu'il est annoncé ne sera pas fonctionnel. De nombreuses réunions seront nécessaires pour faire avancer les choses. Il sera difficile d'atteindre le quorum dans les 9 premiers mois. Quand les travaux sur la représentativité seront finalisés, le quorum sera plus bas et plus simple à atteindre.

M. BONNEL attire l'attention sur l'usage du droit de veto dans les nouveaux statuts afin d'éviter tout blocage systématique.

Pour M. BACHELART, la clé sera le montant de la taxe GEMAPI.

M. COMMERE déplore que les connaissance des anciens délégues ne soient plus prises en compte dans ce nouveau dispositif, étant donné qu'ils ne siégeront plus.

### Proposition de signature de la stratégie d'adaptation au changement climatique

La Commission Locale de l'Eau du 7 novembre a signé la stratégie d'adaptation au changement climatique élaborée par l'Agence de l'eau. Dans la continuité de ses actions, et en lien avec la mise en œuvre du SAGE, elle demande au SAGEBA de bien vouloir se positionner sur une signature de cette stratégie.

Des journées d'information ont été réalisées par l'AESN, destinées aux élus et techniciens de toutes les structures. La CLE ayant déjà signé la stratégie, il est proposé au SAGEBA d'en faire de meme, afin de reconnaître que les actions du syndicat s'intègrent bien dans cette charte au niveau local. La présentation de l'Agence de l'Eau est jointe au compte rendu du conseil syndical (elle est également visible sur internet).

L'Agence de l'Eau met en évidence la baisse des précipitations mais également l'augmentation du nombre d'évènements plus intenses (innondations, crues..) et insiste sur le fait qu'il est nécessaire d'atténuer l'impact du changement climatique pour pouvoir progresser.

L'Agence identifie 5 enjeux : la quantité et le niveau de l'eau, la qualité de l'eau, la biodiversité, le risque innondation et le littoral. Les principes de base sont des mesures « sans regret », avoir des actions multifonctionnelles pour répondre à plusieurs objectifs, avec un impact d'atténuation sur le territoire.

L'Agence a défini une liste d'actions prioritaires qui sont en accord avec les missions et projets actuels du SAGEBA. Mme Gaston précise qu'il ne s'agit pas d'un engagement contraignant, mais plutôt d'un partage d'expérience et de connaissances, sur des enjeux déjà concordants avec les actions du SAGEBA.

Le conseil Syndical, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la signature de la stratégie d'adaptation au changement climatique.

#### Délibération de demande de subvention pour les postes 2018

Les conventions de financement avec l'Agence de l'Eau sur les postes techniques du SAGEBA arrivant à leur terme en fin d'année, il est proposé de les reconduire pour l'année 2018 :

- Pour les postes d'animateur du contrat global et de technicien rivière, à hauteur de 50%,
- Pour les postes de chargés de mission zones humides et captages, à hauteur de 80%.

Considérant la nécessité de renouveler cette convention,

Le Conseil Syndical, **Décide** à l'unanimité

- De renouveler les conventions avec l'Agence de l'Eau en 2018 pour le financement des postes 2018
- **D'autoriser** le président à signer les documents concernant ce dossier.

## Délibération pour le réseau de mesures 2018

Afin de compléter les données issues des suivis réguliers effectués par l'Agence de l'Eau, le SAGEBA porte un projet de réseau de mesures sur les cours d'eau à enjeu européen du territoire. Cette prestation se décompose en 3 types d'analyses : physico-chimiques, invertébrés et diatomées (micro-algues).

Un prestataire a été retenu pour le réseau de mesures 2017, sur un marché reconductible en 2018. Les prestations effectuées sont de qualité et respectent les délais, il est donc proposé de reconduire le réseau pour 2018 dans les mêmes conditions.

Quatre cours d'eau sont suivis (ru Moise, ru de Bonneuil, ru Baybelle, ru de la Douye), ils font partie du réseau SDAGE avec un objectif de bon état des cours d'eau au niveau européen.

Les résultats seront disponibles en 2018 pour suivre l'évolution de la qualité de l'eau sur toute l'année par rapport aux travaux effectués par le SAGEBA sur le territoire. Une amélioration incontestable de la qualité de l'eau a pu être constatée notamment sur la Moise lorsque la station d'épuration de Vaumoise a été mise en service.

Sur le ru Baybelle, des écrevisses à pattes blanches ont été détectées en 2016 et 2017, signe de bon état du cours d'eau.

M. MESSIN demande à quoi seraient dues ces améliorations. Mme GASTON émet plusieurs hypothèses, notamment sur des réhabilitations d'assainissement qui auraient pu avoir un impact favorable.

M. BONNEL rappelle que les nouvelles stations d'épuration sont plus performantes (Béthisy, Morienval, Vaumoise...) et permettent une amélioration importante de la qualité de l'Automne.

Le montant de la prestation est de 12 960 EUR, subventionné à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

Après la reconduction du marché 2018, un ou deux points de contrôle ponctuels pourraient être ajoutés en 2019 sur la Sainte Marie et sur l'Automne (actuellement mesurés par l'Agence de l'Eau). Cela permettrait d'avoir des éclairages sur des points intermédiaires pour un cours d'eau avec un grand linéaire.

Le Conseil Syndical

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de reconduire le réseau de mesures sur l'année 2018.
- **Décide** de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une aide pour le financement de ce réseau de mesures,
- Autorise le président à signer les documents concernant ce dossier.

#### Plan de communication : bilan 2017, prévisionnel 2018 et délibération de demande de subvention

Le SAGEBA a lancé un certain nombre d'actions de communication en 2017, le bilan est présenté au conseil ainsi que 7 orientations proposées par la commission communication pour 2018. Il est proposé de faire une demande de subvention pour les actions de ce plan.

M. VEEGAERT présente tout d'abord le bilan des actions communication du SAGEBA.

### Journées du SAGEBA :

La journée consacrée au pluvial organisée le 24/10/17 a remporté un grand succès auprès des élus du syndicat.

Il n'a pas été organisé cette année de journée travaux en rivière, à la place une demi-journée "visite de chantier" a été organisée pour permettre aux élusq ui le souhaitaient de venir voir les travaux réalisés. Une dizaine de personnes sont venus voir les travaux réalisés cette année.

M. BONNEL indique que la journée de terrain sur les travaux en rivière a été remplacée par cette demijournée car elle ne réunissait pas suffisemment de participants. Il est plus profitable de prévoir des visites d'une demi-journée pendant les travaux pour une meilleure visibilité des actions du SAGEBA, ce qui sera plus performant et plus économique.

# Editions du SAGEBA:

En 2017, le guide des bonnes pratiques ainsi que le rapport d'activité 2016 ont été diffusés.

Trois gazettes ont été éditées en 2017 :

- L'histoire de la vallée de l'Automne,
- La gestion des zones humides,
- Les techniques alternatives aux produits phytosanitaires.

Deux gazettes consacrées au Berval ont également été éditées. La première annonçait le lancement de l'étude et la deuxième faisait le bilan du diagnostic réalisé sur le site.

M. BONNEL rappelle que ces éditions sont à la disposition des délégués pour distribution dans leurs communes.

### Jardins s'emmèlent :

7 animations ont été organisées en 2017 sur le territoire. Face au succès mitigé de ces évènements dans les secteurs de la Basse Automne, il a été décidé avec le CPIE de concentrer les animations sur les communes de l'Automne médiane et amont.

Il est rappelé que le SAGEBA a rédigé et envoyé aux communes un article traitant de la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les particuliers. Cet article pourra être intégré dans les bulletins communaux.

### Autres supports de communication :

L'activité sur les réseaux sociaux et Internet a été soutenue au cours de l'année.

Autre évènement marquant de l'année 2017, la réalisation d'un film sur le bassin d'alimentation de captages d'Auger-saint-Vincent, disponible sur les chaines youtube du SAGEBA et de PeriG.

### Participation aux évènements locaux et contacts avec le public :

Une nouveauté pour le SAGEBA en 2017 est la participation aux évènements locaux.

Ainsi le SAGEBA a participé à la fête du parc de Géresme à Crépy-en-Valois, par le biais d'un stand et l'organisation d'une conférence sur les zones humides.

Une animation a été organisée auprès d'un public de jeunes à Béthisy-Saint-Pierre avec l'AAPPMA « l'épinoche » en juillet 2017 .

Des randonnées commentées ont eu lieu en mars (avec les marcheurs de Bonneuil-en-Valois) et en avril (dans le cadre du printemps des lavoirs) autour de Fresnoy-la-Rivière à chaque fois, une quinzaine de personnes étaient présentes.

Certaines actions du plan de communication 2017 sont en cours de réalisation, il s'agit notamment de la réalisation des 9 panneaux de communication du SAGEBA (Kakemonos) et d'une gazette sur le sol du bassin.

M. VEEGAERT indique que des contacts ont été pris avec les communes pour proposer de faire une réunion publique avant de commencer le travail de terrain sur la hiérarchisation des zones humides. Il s'agira de présenter les zones humides de la vallée, en montrer les attraits, et informer que des visites seront réalisées.

L'année 2017 a également été celle de la réalisation du film présentant les missions du SAGEBA.

Les actions prévues au plan de communication 2018 sont ensuite détaillées.

Parmi les différents projets figurent les éditions à venir, dont le rapport d'activité 2017, la réimpression du guide du riverain et 3 gazettes du SAGEBA. Celles-ci auront comme fil rouge la rivière :

- Une première gazette expliquant le fonctionnement général d'une rivière, en mettant en avant le côté évolutif du tracé d'une rivière, le fonctionnement des zones de dépôts et d'érosion.
- Une deuxième sur le thème des travaux de restauration des rivières

 La troisième sur le thème de l'évolution des pratiques en termes d'aménagements des rivières (passage de politiques de curage et de canalisation et des reméandrage) et de la gestion de l'eau en général (passage d'une volonté de faire couler l'eau à une volonté de garder l'eau de l'infiltrer à proximité de l'endroit où elle tombe)

Quatre nouveaux panneaux seront réalisés pour compléter le jeu des kakémonos du SAGEBA. M. VEEGAERT rappelle la liste des différents panneaux : les espèces exotiques envahissantes, les techniques de jardinage alternatives, l'histoire de la vallée de l'Automne et la faune, la flore, la biodiversité de la vallée.

M. VIVANT demande à quel public s'adresse l'exposition des panneaux. M. VEEGAERT explique que les panneaux sont plutôt destiné à un public d'adultes, mais qu'ils seront relativement didactiques et peuvent être utilisés avec l'appui d'un animateur, également pour un public jeune ou des enfants.

Il est également précisé qu'une plaquette d'information sur les étangs sera éditée pour répondre à une demande croissante d'information de la part des riverains.

Concernant les journées de formation, une sortie sera prévue sur un autre territoire afin d'envisager des actions similaires dans la vallée. Cette sortie pourra se faire sur une durée plus longue, avec un hébergement.

Un séjour de formation sur un autre territoire sera organisé afin d'échanger sur d'autres démarches mises en place ailleurs sur différentes thématiques.

Concernant les travaux de restauration, une journée de visite des chantiers est planifiée pour mettre en valeur des travaux en cours de finition. Le site sera défini en début d'année.

L'année 2018 verra la poursuite de la participation du SAGEBA aux évènements locaux, avec notamment le printemps des lavoirs qui permettra de mettre en place une randonnée commentée. Les jours de fête de Feigneux doivent également être envisagés. M. BONNEL suggère d'étudier la participation aux Floralyes de Crépy en Valois, qui pourrait accueillir une animation du SAGEBA avec une collecte des produits phytosanitaires dans la vallée avec stand informatif animé par Rachel L'HELGOULC'H et une collecte pendant les Floralyes.

Le Festival des 35 clochers est également envisagé.

Victor rappelle que l'exposition du concours photo 2015 est toujours à la disposition des communes, avec les grilles qui peuvent être prêtées.

Les élus sont invités à parler du SAGEBA auprès des associations de randonnées dans les communes, afin d'organiser au mieux des randonnées commentées.

Un rappel est également fait sur la nécessité de partager de manière globale le site et les news du SAGEBA via les réseaux sociaux, les relais locaux... Il est important pour le syndicat que les élus fassent le lien avec les personnes en charge de la communication dans les communes et communautés de communes (personnes qui animent leurs réseaux sociaux).

Le Conseil Syndical

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'approuver le plan de communication 2018,
- **Décide** de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie les subventions nécessaires au financement des actions du plan de communication,
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2018,
- Autorise le président à signer les documents concernant ce dossier.

# **Questions diverses**

L'équipe invite les délégués à faire remonter toute information concernant les chutes d'arbres sur les berges et précise qu'une enveloppe « entretien d'urgence » est dédiée à cette problématique.

M. MESSIN tient à alerter le SAGEBA sur l'élimination hors filière des déchets du ramonage par une entreprise de la Vallée, qui rejetterait dans le réseau d'assainissement. Le SAGEBA va rechercher les informations nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.